



Fourrière

Un propriétaire ne peut reprendre son véhicule qu'après avoir contacté la Police municipale qui lui délivrera une mainlevée, sous certaines conditions (état du véhicule, paiement des frais d'enlèvement, présentation de certains documents...).

Les véhicules qui font l'objet d'une procédure de mise en fourrière sont confiés à la société :

Mont Blanc Dépannage
19 chemin des fontaines
Vétraz-Monthoux (Haute-Savoie).

Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1 Place du Général de Gaulle, CS 34103
74164 Saint-Julien-en-Genevois

La Mairie vous accueille :

lundi, mercredi, jeudi : 8h30-12h et 14h-17h
mardi : 8h30-12h et 14h-18h
vendredi : 8h30-17h

Nous contacter :

04.50.35.14.14

<https://www.st-julien-en-genevois.fr/services/mobilite/fourriere-350.html>